



Syndicat CGT Territoriaux  
de Perpignan  
Mairie - PMMCU - CCAS

# Prévoyance, une négociation loin des agent-es !

Décembre 2024,

## La prévoyance, c'est quoi ?

Une couverture en prévoyance dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) sert à assurer les personnels face aux aléas de la vie, décès, invalidité, et maladie. Bien souvent, les agent-es se sentent moins concernés par ces risques, alors que lors que l'on est touché, les conséquences peuvent être extrêmement graves financièrement et socialement (perte importante de ressources, perte d'emploi,...).

## Sur la Mairie de Perpignan

La Ville a choisi d'intégrer l'appel d'offre que le Centre de Gestion 66 a engagé concernant la Protection Sociale Complémentaire. Le prestataire retenu est Rempart Mutuelle pour une durée de 5 ans (2025-2030) comme l'informe le relevé d'avis du dernier Comité Social Territorial (CST) du 15 novembre 2024. L'adhésion pour les agents est facultative et elle n'est pas conditionnée à leur âge ou à leur état de santé. Le montant de la participation financière pour tous les agents adhérents est de 7 € mensuels, correspondant à 20 % du moment de référence fixé à 35 €. **Le CST a donc validé cette option, les organisations syndicales représentées en son sein ont voté pour ou se sont abstenues. Mais à ce jour, elles n'ont fourni aucune explication par rapport à leurs votes.** Ce dossier est trop important pour que les organisations syndicales n'informent pas les collègues et ne proposent pas de le mobiliser pour gagner une meilleure contribution. La participation financière proposée est faible. Dans le département, des petites collectivités ont accepté des contributions pouvant aller jusqu'à 50 € brut. Ce qui est possible pour une petite commune ne l'est pas pour une collectivité importante comme la Mairie de Perpignan ?



## Nos revendications

À la CGT, nous revendiquons, pour toutes et tous, tout au long de la vie, un droit effectif à une sécurité et une protection sociales intégrales, solidaires, généralisées, protectrices des aléas et des risques de la vie. La CGT réitère son attachement aux systèmes obligatoires de sécurité et de protection sociales. C'est dans ce sens que nous sommes pleinement engagé-es dans la bataille de toute la CGT pour la défense, la reconquête et le développement de ces derniers.

## Augmentez nos rémunérations et nous saurons nous soigner !

Nous ne sommes pas dupes : La participation à la PSC n'est pas prise en compte pour le calcul de la retraite et ne bénéficie pas aux retraité-es. La seule solution pour que la politique de santé soit digne d'un pays riche est de légiférer pour que la Sécurité sociale rembourse à 100 % les soins de santé. Tout autre choix détruit notre système de sécurité sociale protecteur, solidaire et égalitaire selon ce fondement : « Cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ».

**La CGT ne cesse de rappeler qu'un système solidaire, interprofessionnel et intergénérationnel existe déjà : la Sécurité sociale. Nous ne cessons de lutter et revendiquer une Sécurité sociale à 100 % pour les actifs et actives, mais aussi les retraité-es, pour chacune et chacun, pour toutes et tous.**

**Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan**

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN Messagerie : [cgtmairieperpignan@gmail.com](mailto:cgtmairieperpignan@gmail.com)

site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/> Facebook CGT Mairie Perpignan

Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67